





#### CERDARE

Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'État



# PRIX DE THÈSE - PRIX DE MÉMOIRE

## **DROIT et RÉGULATION**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ARTICLE 1 - OBJET DU PRIX

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, dans le cadre de son programme IDEX, souhaite valoriser et soutenir les travaux universitaires de jeunes chercheurs.

Le CERDARE/ INSTITUT LÉON DUGUIT et le FORUM MONTESQUIEU organisent ainsi, pour le compte de l'Université, un concours en vue de la délivrance de prix de thèse et de mémoire recherches de Master 2.

Ces prix visent à mettre en avant, en raison de leurs qualités scientifiques, des travaux de recherches portant sur les aspects juridiques de la régulation indistinctement de l'angle d'analyse (modalités, autorités de régulation, régimes juridiques sectoriels...).

Après étude des candidatures et travaux par le COMITÉ SCIENTIFIQUE, les lauréats recevront une somme de 1000 € pour le prix de thèse et de 500 € pour le prix de mémoire.

Ces deux prix seront remis, par le Comité scientifique, à l'occasion du colloque « Régulation et Jeux d'argent et de hasard - Vers de nouveaux modes de régulation en matière de jeux d'argent et de hasard ? » organisé à l'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, par le CERDARE/ INSTITUT LÉON DUGUIT et le FORUM MONTESQUIEU, et qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2016 au Pôle juridique et judiciaire (place Pey Berland à Bordeaux).

#### ARTICLE 2 - CATEGORIES DU CONCOURS

Le concours de prix de thèse et de mémoire organisé par le CERDARE/ INSTITUT LÉON DUGUIT et le FORUM MONTESQUIEU, au nom de l'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX et de son programme IDEX, comporte deux catégories différentes :

- a) CATEGORIE n°1: Thèse de doctorat.
- b) CATEGORIE n°2 : Mémoire de recherches de Master 2.

### ARTICLE 3 – COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

La composition du Comité scientifique sera rendue publique le <u>17 octobre 2016</u> sur le site internet du laboratoire du CERDARE/ Institut Léon Duguit ou celui du FORUM MONTESQUIEU :

http://cerdare.u-bordeaux4.fr

http://forum-montesquieu.u-bordeaux.fr

#### ARTICLE 4 - CANDIDATURES - CONDITIONS.

Pour le prix de thèse, peuvent concourir les chercheurs ayant soutenu leurs travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 30 juin 2016. Les candidats qui se présentent pour le prix de thèse doivent avoir obtenu un doctorat au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français.

Pour le prix de mémoire, peuvent concourir les étudiants de MASTER 2 ayant rédigé leur mémoire en vue de l'obtention de leur diplôme au cours de l'année universitaire 2015-2016. Les candidats qui se présentent pour le prix du mémoire de recherche de master doivent être inscrit au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français en vue de l'obtention d'un master (bac + 5).

## **ARTICLE 5 – CANDIDATURES - NATURE DES TRAVAUX ADMISSIBLES**

Les thèses et les mémoires des candidats doivent porter sur un sujet relatif à la régulation sous ses différents aspects juridiques. Les travaux peuvent traiter de différentes questions juridiques soulevées par la thématique. Il peut ainsi s'agir d'études s'intéressant, <u>par exemple</u>, aux aspects institutionnels (Rôle des autorités nationales ou européennes/de(s) Etat(s), de régulation ou de concurrence) ou à la régulation sectorielle (Régulation financière et bancaire, Régulation de l'énergie, Régulation des communications électroniques et audiovisuelles, Régulation des jeux,....).

#### **ARTICLE 6 – CANDIDATURES – INSCRIPTION et PROCEDURE**

Toutes les personnes intéressées par le concours doivent transmettre leur candidature spontanée ainsi que leur dossier au CERDARE/ Institut Léon Duguit, de l'Université de Bordeaux, chargé de l'organisation administrative du concours.

Les candidats veilleront à respecter la procédure suivante :

### 1) Inscriptions

L'inscription au concours s'effectue dans un premier temps par une candidature spontanée envoyée par mail à l'adresse suivante :

### cerdare@u-bordeaux.fr

Les candidats feront particulièrement attention à bien préciser la catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir.

Lors de leur inscription par mail, les candidats veilleront aussi à préciser le titre et le résumé des travaux qu'ils souhaitent présenter au jury et s'engageront à respecter toutes les conditions du présent concours (notamment s'agissant du rapport de soutenance pour les travaux de thèse ou de la lettre du directeur de mémoire pour les travaux de recherches de Master; cf. article 6).

La date limite des inscriptions par candidature spontanée par mail est fixée au 17 octobre 2016.

Les inscriptions reçues après cette date seront irrecevables.

### 2) Liste d'admissibilité à concourir

A l'issue de la clôture des inscriptions, le COMITE SCIENTIFIQUE établira une liste de candidats déclarés admissibles à concourir. Cette liste d'admissibilité sera rendue publique le <u>17 octobre 2016</u> sur le site internet du CERDARE/ INSTITUT LEON DUGUIT et celui du FORUM MONTESQUIEU:

## http://cerdare.u-bordeaux4.fr

### http://forum-montesquieu.u-bordeaux.fr

Les candidats veilleront à consulter cette liste d'admissibilité avant tout envoi de documents aux organisateurs du concours.

# 3) Envoi / dépôt des documents

Les candidats admis à concourir devront ensuite envoyer leurs documents (visés à l'article 6 cidessous) à l'adresse suivante :

**CERDARE, Institut Léon Duguit** 

(Prix de thèse IDEX – Droit et régulation)

**Avenue Léon Duguit** 

33608 Pessac Cedex

La date limite pour l'envoi des documents, exigés à l'article 6, est fixée au <u>24 octobre 2016</u>, cachet de la poste faisant foi. Les dossiers incomplets ou reçus après cette date seront déclarés irrecevables.

# ARTICLE 7 - CANDIDATURES - DOCUMENTS À FOURNIR AU COMITE SCIENTIFIQUE

Les candidats déclarés admissibles par le COMITE SCIENTIFIQUE devront envoyer, dans les conditions précédemment décrites, les documents suivants :

## → CATEGORIE n°1 - thèse de doctorat

- 1 CV (coordonnées, formation, parcours et projet professionnel, publications, photo);
- 1 copie du rapport de soutenance signé par les membres du jury ;
- 1 exemplaire en version numérique de la thèse ;
- 1 exemplaire en version papier de la thèse.

## → CATEGORIE n°2 - mémoire de recherches de master

- 1 CV (coordonnées, formation, parcours et projet professionnel, photo);
- 1 lettre du directeur/de la directrice ayant encadré le mémoire ;
- 1 exemplaire en version numérique du mémoire ;
- 1 exemplaire en version papier du mémoire.

#### ARTICLE 8 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES TRAVAUX LAURÉATS

Les travaux de Thèse et de Mémoire seront appréciés, évalués et classés en tenant compte des six critères suivants :

- 1) Actualité du sujet et originalité de la problématique ;
- 2) Méthodologie et Appareil critique du travail;
- 3) Argumentation scientifique;
- 4) Lisibilité des travaux par des non-spécialistes ;
- 5) Intérêt des résultats et retombées pratiques des apports.

## ARTICLE 9 - PROCLAMATION DES RESULTATS - REMISE DES PRIX

Les résultats du concours seront proclamés sur le site internet du CERDARE/ INSTITUT LEON DUGUIT et celui du FORUM MONTESQUIEU :

http://cerdare.u-bordeaux4.fr

http://forum-montesquieu.u-bordeaux.fr

Les prix seront remis, le 17 novembre 2016, aux deux lauréats à l'occasion du colloque « Régulation et jeux d'argent et de hasard » qui se tiendra à l'Université de Bordeaux (Place Pey Berland, PJJ), en présence des membres du COMITE SCIENTIFIQUE.

Bordeaux le 15/09/2016.